

# Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 29 mars 2023

En présence d'André FERRET, Maire

1 personne absente et représentée

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2023.

## 1. Présentation de la manifestation « Fenêtres sur le Paysage » : participation au financement pour un montant de 7 000 €

Monsieur le Maire expose :

ce projet de mise en valeur des chemins de Saint Jacques avec plus particulièrement « Fenêtres sur le Paysage » comprend :

- l'œuvre d'art-refuge de Raffy
- la résidence d'artistes
- fête du 8 juillet

Le montant total des travaux s'élève à 143 000,00 € HT

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

<b>FINANCEURS</b>	<b>Dépense HT</b>	<b>Pourcentage</b>
FNADT + FEDER MASSIF CENTRAL	115 500€	80 %
COMMUNE DE QUEYRIERES	7 000€	5%
COMMUNE DE ST JULIEN CHAPTEUIL	7 000€	5%
SIVOM DU MEYGAL	7 000€	5 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL	7 000€	5 %

Participation de 7 000 € **Approuvé à l'unanimité**

## 2. Adoption du forfait de l'Ecole privée pour l'année 2023

Monsieur le Maire expose que ce forfait est déterminé en fonction du coût moyen par élève en externat à l'école publique. En effet, l'article L 442-5 4ème alinéa du code de l'éducation dispose que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public

Il convient en effet de garantir le principe de parité entre les écoles publiques et privées sous Contrat d'association.

Total des dépenses : 115 205,98 / 135 = 853,38 € **Approuvé à l'unanimité**

## 3. Attribution d'un secours exceptionnel à une famille à Marcilhac

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le souhait d'aider une jeune famille de la commune victime d'un important sinistre. Par solidarité, il est proposé de lui venir en aide en lui offrant un secours d'un montant de 1 500 €.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **4. Adoption de la participation communale pour les travaux d'éclairage des terrains de tennis**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public des terrains de tennis. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire auquel la commune a transféré la compétence éclairage public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 23 013,85 € HT  
Conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 %, soit :  
 $23\,013,85 \times 55\% = 12\,657,62 \text{ €}$ .

**Approuvé à l'unanimité**

#### **5. Adoption de la participation communale pour les travaux d'éclairage : renouvellement Eclairage public au bourg.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux de renouvellement d'éclairage public dans le bourg. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute Loire auquel la commune a transféré la compétence éclairage public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 109 221,68 € HT  
Conformément aux décisions prises par son comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 %, soit :  
 $109\,221,68 \text{ €} \times 55\% = 60\,071,92 \text{ €}$

**Approuvé à l'unanimité**

#### **6. Adoption du nouveau plan de financement de la réhabilitation de l'Espace Associatif : dossier FEDER**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux de réaménagement de l'Espace Associatif consistent à assurer une meilleure adaptabilité à la diversité des besoins des associations et des particuliers. Les travaux prévus comportent 3 volets principaux :

- L'insonorisation des espaces de réunion, notamment de la petite salle
- L'amélioration de l'isolation et la réduction de la consommation énergétique (abaissement des plafonds).

L'estimatif des travaux est le suivant : 757 920,54 € (MOE incluse)

**Approuvé à l'unanimité**

#### **7. Rénovation du Centre de Secours : approbation du plan de financement et autorisation à signer la convention**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux de rénovation du centre d'incendie et de secours de Saint Julien Chapeuil.  
Le coût de l'opération s'élève à 120 493,61 € HT. La part communale affectée à ces travaux est de 25%, soit une participation de la commune de 30 123,40 € HT. Une convention doit être signée par les deux parties afin d'approuver le plan de financement.  
Le programme financier se récapitule comme suit :

Part SDIS	90 370,21 € HT	75%
Part Commune	30 123,40 € HT	25 %
TOTAL DES TRAVAUX	120 493,61 € HT	100 %

Participation de 30 123,40 € **Approuvé à l'unanimité**

## **8. Adoption des nouveaux tarifs : piscine, gîte, camping, Espace Associatif**

### **TARIFS PISCINE**

ENTREE ADULTE UNITE	3,50 €
ENTREE ENFANT UNITE (de 5 à 16 ans)	2,50 €
CARTE 10 ENTREES ADULTE	25,00 €
CARTE 10 ENTREES ENFANT	15, 00 €

Entrée gratuite pour les enfants de moins de 5 ans

### **TARIFS CAMPING** Un supplément de 3,50 € est demandé pour l'électricité

TENTE + 1 VOITURE (2 personnes)	12,00 € / nuitée
CARAVANE + 1 VOITURE (2 personnes)	12,00 € / nuitée
CAMPING-CAR (2 personnes)	12,00 € / nuitée
CARAVANE DOUBLE ESSIEU + 1 voiture (2 personnes)	15, 00 € / nuitée

### **Informations supplémentaires camping**

- Forfait emplacement pour un mois : 200 euros renouvelable + électricité + taxe de séjour
  - Forfait 4 personnes : 15 euros /nuitée + électricité + taxe de séjour
  - Tarif pèlerin ou cycliste : 5 euros /nuitée + électricité + taxe de séjour
  - 1 personne supplémentaire (à partir de 13 ans) : 4 euros
  - 1 enfant de 5 à 12 ans : 2 euros
- Electricité : 3,50 € par jour + taxe de séjour en vigueur

### **TARIFS CHALETS**

HAUTE SAISON (du 15 juin au 15 septembre)	400,00 € / semaine	350,00 € la deuxième semaine
BASSE SAISON (du 16 septembre au 14 juin)	250,00 € / semaine	200,00 € la deuxième semaine + 10 € chauffage / nuitée du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril Du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril + 10 € chauffage / nuitée
	60,00 € / nuitée	

### **TARIFS GÎTE**

Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	15,00 € / nuitée	+ taxe de séjour en vigueur
Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	17,00 € / nuitée	

## **9. Réflexion sur la continuité (ou non) de la location du garage BARTHELEMY**

Monsieur le Maire porte connaissance à l'assemblée qu'il y a lieu de se positionner sur la continuité de la location ou non du garage, Il a reçu une proposition au tarif de 420 € par mois. Le conseil souhaite continuer cette location.

**Approuvé à l'unanimité**

## **10. Désaffectation et déclassement de la parcelle AC 716**

La commune de Saint Julien Chapteuil est propriétaire d'un ensemble immobilier, cadastré sous Le numéro AC 716 d'une contenance de 8692 m2 dénommée Annexe de la Place Emmanuel MAURAS et servant actuellement de terrain de sport au collège de la commune. Suite à la cession d'une partie, le terrain de sport est libéré de toute occupation (fin des entrainements, des cours audit stade depuis le 1 er mars 2023), la commune ne souhaitant pas garder ce bien dans son patrimoine.

Des lors, pour pouvoir envisager une cession ultérieure du terrain, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur sa désaffectation et son déclassement du domaine public pour être intégrée au domaine privé communal.

Il est proposé :

- de désaffecter l'ensemble immobilier cadastré sous le numéro AC 716
- d'en prononcer le déclassement du domaine public communal pour une incorporation au domaine privé communal

**Approuvé à l'unanimité**